



PensioPlus
Ensemble pour de meilleures pensions

The logo features a stylized 'P' where the vertical stem is a white plus sign. The top curve of the 'P' is a light grey, and the rest of the letter is white. The text 'ensioPlus' is in a white, sans-serif font. Below the main text is the tagline 'Ensemble pour de meilleures pensions' in a smaller, lighter grey font. The entire logo is centered within a large, vertically-oriented oval that has a teal-to-green gradient.



2^{ÈME} PILIER: L'IMPORTANCE POLITIQUE

L'objectif du système de retraite belge¹ (global) doit (continuer) être de garantir que chaque futur pensionné puisse jouir d'une retraite sans soucis.

Toutefois, la viabilité financière de cet objectif n'est pas sans **défis ni risques importants**. Il s'agit notamment du vieillissement de la population, de l'évolution parfois capricieuse des marchés financiers, de l'augmentation de la dette publique, de l'immense complexité réglementaire et des lourdeurs administratives. La méconnaissance, relativement élevée, du système financier par la population nécessite également une attention particulière.

Une série **d'études et d'enquêtes** soulignent l'ampleur du problème des pensions (voir ci-dessous) et attirent l'attention sur des points importants qui requièrent une attention politique pressante au cours de la prochaine législature.

1.

LA PENSION LÉGALE NE SUFFIT PAS À ASSURER UN NIVEAU DE VIE DÉCENT

45% BELGIQUE **vs.** **54%** EUROPE

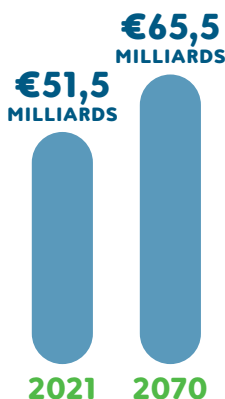
En Belgique, la pension légale s'élève à 45 % du dernier salaire, tandis que la moyenne européenne s'élève à 54%.
(Source: OCDE, Panorama des pensions 2021)

90% 

Pour 90% des retraités, la pension légale ne suffit pas pour payer la facture mensuelle de la maison de retraite.
(Source: calculs propres sur base de statistiques du SFP²)

2.

LA SOUTENABILITÉ FINANCIÈRE DES PENSIONS LÉGALES EST SOUS PRESSION À CAUSE DE LA DÉMOGRAPHIE



Le coût annuel total des pensions légales s'élevait à 51,5 Mrd d'euros en 2021. En 2070 ce coût s'élèvera à 65,5 Mrd d'euros. (Source: Comité d'étude sur le vieillissement - Rapport annuel 2022)



En 2070, nous vivons en moyenne 8 ans de plus qu'aujourd'hui. On comptera, en moyenne, 2,3 personnes au travail pour payer les pensions légales, contre encore 3,7 aujourd'hui
(Source: Comité d'étude sur le vieillissement - Rapport annuel 2022)

¹ Voir lexique

² Voir lexique

3.

LA MEILLEURE STRATÉGIE DE FINANCEMENT POUR UN SYSTÈME DE RETRAITE EST DE COMBINER RÉPARTITION ET CAPITALISATION



«Les États membres et l'UE doivent soutenir, renforcer et promouvoir activement le dialogue social et la négociation collective afin d'encourager le développement des retraites professionnelles à large couverture.»

(Source : Commission européenne, Groupe d'experts de haut niveau sur les pensions, décembre 2019).

RÉPARTITION + CAPITALISATION

«Au niveau de la société, la meilleure stratégie de financement d'un régime de retraite consiste en une combinaison de répartition et de capitalisation. Une telle combinaison implique de parvenir à une diversification des risques qui sont différents.»

(Source : Un contrat social fort et fiable, Commission de réforme des retraites 2020-2040)

4.

IL FAUT POURSUIVRE LA CONSTITUTION DES PENSIONS COMPLÉMENTAIRES DU 2^{ÈME} PILIER

36%

PAS DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

40%

PAS ASSEZ HAUT

Plus de trois quarts des employés n'ont pas de pension complémentaire avec un taux de contribution prédéterminé (minimum) de 3 % : 36 % n'ont pas de pension complémentaire et 40 % n'ont pas une pension complémentaire suffisamment élevée

(Source: Rapport thématique Sigedis, mai 2021)

3.566€

La réserve acquise moyenne dans le 2^{ème} pilier est de 24.500 euros, mais la moitié des affiliés a épargné moins de 3.566 euros jusqu'à présent (Source : PensioStat.be).

5.

LA CONFIANCE DU CITOYEN DANS LE SYSTÈME DE RETRAITE EST INSUFFISANTE

Plus de la moitié des Belges doutent qu'ils auront suffisamment d'argent pour mener une vie confortable lors de leur retraite. Dans les pays où le 2^{ème} pilier est très développé, ce pourcentage est nettement inférieur : aux Pays-Bas, par exemple, il n'est que de 36 %.

(Source : EIOPA Consumer Trends Report 2022)

54%

FAIBLES ATTENTES CONCERNANT LES RETRAITES

54 % des personnes interrogées ont de faibles attentes en matière de pensions; elles craignent notamment que la pension soit trop peu élevée et la complexité effraie. (Source : Enquête de perception auprès des 18-40 ans commandée par PensioPlus et Assuralia 2021)

Ces constats indiquent une nécessité absolue de continuer à promouvoir le renforcement de la constitution des **pensions complémentaires du 2^{ème} pilier** en tant que composante indispensable de la « solution » à la **question des pensions**; une question qui concerne **l'intérêt de tous les électeurs belges !**

En effet, la combinaison des pensions légales et complémentaires présente un certain nombre d'avantages indéniables:

1. Le 2^{ème} pilier est nécessaire pour compléter la pension légale pour garantir un **niveau de vie décent** lors de la retraite.
2. La convergence des 1^{er} et 2^{ème} piliers conduit à une **diversification** et dès lors une **diminution** des **risques** pour le financement des retraites.
3. Un 2^{ème} pilier mature peut représenter un **complément substantiel** au revenu de pension légale pour tous : une contribution de 3 % du salaire brut tout au long de la carrière augmente le taux de remplacement moyen de 20%.
4. Le 2^{ème} pilier fait prendre conscience que la constitution d'une pension décente est une **responsabilité partagée**, ce qui rend les citoyens plus enclins à agir eux-mêmes en temps utile.
5. Les réserves de pensions détenues dans le cadre du 2^{ème} pilier (plus de 100 milliards d'euros) sont des investissements à long terme qui soutiennent **l'économie, les entreprises et le gouvernement belges**, ainsi que la transition vers une plus grande **durabilité**.
6. Le 2^{ème} pilier peut réduire l'**écart de pension** entre la pension légale du secteur privé et celle du secteur public.
7. Un plan de pension est un élément extrêmement important dans la politique de recrutement et de rétention du personnel en place. Il est donc **un outil RH** essentiel sur le marché du travail (de plus en plus tendu).

En tant que **porte-parole des fonds de pension belges, PensioPlus** veut assumer sa responsabilité et contribuer de manière constructive au débat sur les pensions. Dans ce contexte, PensioPlus veut souligner de manière active et permanente l'importance de la pension complémentaire afin de parvenir à une pension meilleure et plus adéquate pour tous, sous la devise « **Ensemble pour de meilleures pensions** ».

PensioPlus appelle donc à agir sur plusieurs fronts et propose, dans la foulée de ce Mémoire, **un certain nombre de mesures concrètes** qui permettront (1) d'**élargir et d'approfondir** le 2^{ème} pilier, (2) d'**accroître la confiance** du public dans le système de retraite et (3) de **renforcer** le système de retraite.

7 PROPOSITIONS AU NOUVEAU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

ÉLARGIR ET APPROFONDIR

1. ŒUVRER EN FAVEUR D'UNE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE SUFFISAMMENT ADÉQUATE POUR TOUS

- Il est nécessaire d'avoir une vision à long terme et une trajectoire de croissance vers une cotisation **minimale généralisée de 3 % du salaire brut**
- La répartition du coût de financement entre employeurs et salariés doit être revue
- L'affiliation automatique pourrait être envisagée dans le respect du modèle belge de dialogue social

COTISATION
MINIMUM DE 3%
DU SALAIRE BRUT

ACCROÎTRE LA CONFIANCE

2. PRÉSERVER LE CADRE (PARA)FISCAL

- La sécurité juridique et la confiance sont essentielles à la poursuite du développement des pensions complémentaires
- La stabilité (para)fiscale et le choix entre le capital et les rentes doivent être maintenus
- La **mise à jour des règles fiscales** doit continuer à s'appuyer sur la possibilité de constituer un ratio de remplacement de 80 %

SÉCURITÉ JURIDIQUE
ET STABILITÉ (PARA)
FISCALE

3. FAIRE PREUVE DE TRANSPARENCE

- Le rôle renforcé de Sigedis, de mypension.be et la voie numérique doivent être poursuivis
- Les citoyens ont besoin d'un aperçu global des pensions
- Les connaissances financières concernant les pensions complémentaires doivent être renforcées

4. SIMPLIFIER ET CLARIFIER LÀ OÙ C'EST POSSIBLE

- Des solutions efficaces sont nécessaires pour la gestion administrative des pensions complémentaires
- En cas de divorce, il devrait y avoir un arrangement uniforme pour la répartition des droits de pension accumulés pendant le mariage
- Des simplifications sont possibles dans des domaines tels que les différentes formalités fiscales dans le cadre du 2^e pilier et le fonctionnement des systèmes de retraite multi-organismes

RENFORCER

5. RENFORCER LE RÔLE SOCIAL DANS UN CADRE PRUDENTIEL VIABLE

- Afin de maintenir le cadre prudentiel fonctionnel pour les (petits) fonds de pension belges, le régulateur et le superviseur doivent toujours garder à l'esprit le principe de proportionnalité
- PensioPlus demande la coopération du gouvernement pour moderniser le cadre des contrats en rentes

6. FACILITER L'INVESTISSEMENT DURABLE

- En tant qu'investisseurs à long terme, les institutions de retraite peuvent jouer un rôle important dans les **investissements durables**
- Le gouvernement belge doit faciliter la mise en œuvre claire des réglementations européennes, ainsi que l'alignement sur les initiatives européennes

INVESTISSEMENTS
DURABLES

7. COLLABORER DAVANTAGE AU NIVEAU EUROPÉEN

- Il devrait y avoir davantage de coopération entre la Belgique et la Commission européenne sur les pensions complémentaires
- Le cadre prudentiel doit rester fonctionnel et la surréglementation doit cesser
- Les obstacles liés à la **fiscalité internationale** doivent être examinés
- Enfin, PensioPlus appelle à la création d'un point de contact unique pour promouvoir et accompagner les fonds de pension paneuropéens

FISCALITÉ
INTERNATIONALE